



(HAUTE-SAVOIE)

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

## **Objet : Délégation de pouvoirs à la Vice-présidente du CCAS**

### **ARRETE DU PRESIDENT**

**N° CCAS A2026-77**

### **Le Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Roche-sur-Foron,**

**Vu** l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatif à la délégation de signature et de fonctions du Président au Vice-président et au Vice-président délégué,

**Vu** la délibération DCA2026-05-13/02 du 13 mai 2026 par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS a élu Madame Saïda HADDOUR en qualité de Vice-présidente,

### **ARRETE**

- Article 1 :** Le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de pouvoir, à Madame Saïda HADDOUR, Vice-présidente, dans les matières suivantes :
- Convocation du Conseil d'administration et la fixation de l'ordre du jour,
  - Ordonnancement des dépenses et des recettes du CCAS ;
- Article 2 :** Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les matières délégués à la Vice-présidente ;
- Article 3 :** Les actes pris par la Vice-présidente dans les matières déléguées par le Président porteront la mention : « Pour le Président, la Vice-Présidente » :
- Article 4 :** Le directeur du CCAS et le service de Gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bonneville, et notifiée aux intéressés.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture de  
Bonneville le  
Publié le  
Notifié à l'intéressée

La Roche-sur-Foron, le 21 mai 2026  
Le Président,  
Benoît CHAMBOURDON

Accusé de réception en préfecture  
074-267410116-20260521-A2026-77-AI  
Date de réception préfecture : 02/06/2026

